

V.

Conseil de Paris
Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

Sur proposition de Danielle Simonnet

**Voeu pour des logements sociaux abordables aux demandeurs
dans l'éco-quartier Saint Vincent de Paul**

C

Considérant la délibération 2011 DLH 298 concernant la réalisation par la RIVP de 104 logements sociaux familiaux sur le site de l'hôpital Broussais. Considérant qu'à l'époque la ville de Paris a argué du fait que ce quartier, au sud du 14e, était suffisamment pourvu en logements sociaux, a prévu pour l'aménagement de l'îlot dit des Mariniers 140 logements familiaux en accession à la propriété et parmi les 104 logements sociaux 48 PLS (soit 46% de PLS parmi les logements sociaux),

Considérant la délibération 2014 DU 1113 qui confirme la proportion de 50% de logements sociaux parmi les logements créés à Saint Vincent de Paul, au nord de l'arrondissement,

Considérant la délibération 2016 DU 132 qui confirme, en plus des 50% de logements sociaux, la création de 20% de logements intermédiaires. Considérant que seuls 9% des demandeurs de logement à Paris ont des revenus dépassant le plafond des PLUS et qu'en conséquence avec 20% de logements intermédiaires à Saint Vincent de Paul, il est inutile d'y prévoir des PLS (logements sociaux pour les couches moyennes supérieures),

Considérant que le quartier de Saint Vincent de Paul est en fort déficit de logements sociaux, et donc qu'à l'inverse de la situation précédente à Broussais, il faut axer la production de logements sociaux sur des logements abordables pour les 91% de demandeurs ayant des revenus inférieurs aux plafonds des PLUS,

Considérant que malgré son caractère "très social" la catégorie de logement PLAI n'est pas accessible aux ménages les plus modestes et considérant la création par le gouvernement de la catégorie des super-PLAI dont il a fixé l'objectif à 5000 financements par an,

Considérant que l'association Aurore a hébergé et héberge depuis plusieurs années une population très défavorisée dans les locaux de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul, en très bonne entente avec le quartier et les autres associations qui ont investi le site dans la période actuelle de préfiguration et considérant qu'une telle mixité ne présente donc pas d'inconvénient,

Considérant que la Ville de Paris doit assumer une politique volontariste contre les processus de gentrification dans la capitale et contribuer à inverser l'exode des couches populaires en dehors de la capitale,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le conseil de Paris émet le voeu :

Que les logements sociaux créés dans l'éco-quartier Saint Vincent de Paul soient exclusivement composés de PLUS et PLAI, et comprennent une proportion de 15% de super PLAI.